

UN D'OEIL
sur l'état
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN FRANCE

ET SUR
LES DÉVELOPPEMENS QU'ELLE EXIGE,

PAR

C.-B. Collard (de Martigny),

SUBSTITUT DU PROCUREUR-GÉNÉRAL DU ROI PRÈS LA COUR ROYALE
DE NANCY ; MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL DES VOSGES, DE L'ORDRE
ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR, DE LA SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION
PRIMAIRE DE PARIS ET D'UN GRAND NOMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES,
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

PARIS,
CHEZ F.-G. LEVRAULT, LIBRAIRE, RUE DE LA HARPE, N° 81.

NANCY,
CHEZ GEORGES GRIMBLot, LIBRAIRE, PLACE ROYALE.

FÉVRIER 1835.

Les cours industriels libres ou annexés à des collèges, atteindraient-ils ce but ?

Les premiers, fondés, pour la plupart, par des hommes dévoués, entretenus par des administrations locales, n'ont qu'une existence peu stable, une action trop dépourvue d'unité et de force morale : on peut y trouver de bons éléments d'organisation : mais l'organisation est à créer.

Quant aux seconds, ils furent une innovation utile, un pas immense vers la fondation d'un enseignement industriel ; mais ils ne peuvent pas exister plus long-temps.

L'enseignement industriel doit, en effet, s'élever à part de l'enseignement libéral : il ne faut pas que les élèves puissent jamais les confondre, ni sautiller facilement de l'un à l'autre ; ce sont deux enseignemens bien distincts par leur but : qu'ils le soient aussi par leur constitution et leur marche.

Il y a quelque chose de peu digne pour les études industrielles à être ainsi traînées à la suite des classes de latinité : c'est leur donner un rang secondaire qu'elles n'ont pas, et que l'on ne doit pas habituer les enfans à leur attribuer.

C'est d'ailleurs en affaiblir l'élan, c'est en attaquer le principe, en ruiner à la fois l'utilité et l'avenir, et sous un double rapport :

D'abord les maîtres de l'enseignement libéral n'y attachent en général qu'une importance secondaire : pour elles ne sont ni les soins les plus assidus, ni les professeurs les plus instruits.

Ensuite, ont-elles bien le caractère d'études industrielles ?.. abandonnées à des hommes qui sont, par leur direction même, peu versés dans les applications des sciences à l'industrie et au commerce, elles ne peuvent être convenables ni suffisantes pour des industriels et des commer-

gans. M. Cousin a justement dit qu'elles ne sont, à proprement parler, ni littéraires, ni commerciales. (1)

Enfin, elles deviennent le déversoir, je dirais presque l'égoût de toutes les incapacités, de toute la paresse des colléges : y a-t-il dans les classes un sot, un mauvais garnement, une marmotte intellectuelle : vite on les relègue, ou ils vont d'eux-mêmes aux cours industriels : il n'en faut pas davantage pour en éloigner de bons sujets.

Condamné aux plus mauvais maîtres et aux plus mauvais élèves, comment l'enseignement industriel pourrait-il prospérer dans les colléges ?

Et telle est cependant sa destinée tant qu'il restera un enseignement accessoire, au lieu d'être isolé.

SECTION II.

De l'organisation d'un enseignement commercial.

IV.

Nous avons adopté, comme le premier degré de l'enseignement industriel, les écoles primaires supérieures actuelles : nous n'aurons donc plus à nous occuper que des *hautes classes*, des études plus spécialement afférentes.

Dans la brochure que nous avons citée déjà, M. Charles Renouard émettait le vœu que l'on opérât, au sein des colléges de belles-lettres, une séparation qui répartît dans deux ordres d'institutions différentes les premières classes jusqu'à la troisième, et les études supérieures.

Il appuyait surtout cette demande sur ce que beaucoup de familles, ne voulant ni laisser leurs enfants dépourvus de toute instruction, ni leur faire achever des cours inutiles à l'état qu'ils doivent suivre, les envoient souvent passer au collége quelques années et les en retirent vers la troisième;

(1) Op. cit., p. 25.